

L'AGRICULTURE PAYSANNE, UNE AGRICULTURE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

CONTRIBUTION DU RÉSEAU ADEAR DU CENTRE-VAL DE LOIRE AU SRDEII

ARDEAR CENTRE

Maison de l'Agriculture Paysanne
Village de l'Arrou
87 A route de Château-Renault
41000 Blois
Tel : 02 54 43 32 94

contact@ardearcentre.org
www.impact-centre.fr
www.agriculturepaysanne.org/ardearcentre



P.02



**Transition
agro-écologique:
comment
relever le défi ?**

P.05



**Quels circuits
pour une
alimentation
de proximité
et de qualité ?**

P.06



**Management,
ressources
humaines,
formation :
l'agriculture,
une profession
en mutation**

P.10



**Innover,
Comment ?
Pourquoi ?**

TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE COMMENT RELEVER LE DÉFI ?



Relever le défi de l'agro-écologie implique tout d'abord de revisiter le modèle agricole et de ne pas cantonner la transition à une performance économique et technologique pour intégrer pleinement les dimensions sociale et environnementale. Il ne s'agit pas de verdir un modèle agricole industriel à bout de souffle qui dévitalise les territoires et supprime des emplois paysans (agrandissement, standardisation, volumes, export) mais de s'orienter vers une agriculture paysanne (autonomie des fermes, écologie, produits locaux de qualité, relocalisation, emplois) qui s'inscrit pleinement dans une démarche agro-écologique en allant même plus loin. En effet, nous promovons une agro-écologie paysanne¹ portée par des paysans nombreux, respectant les hommes et la nature, inscrite dans une chaîne agro-alimentaire localisée (production, transformation, consommation) et contribuant à la vitalité du territoire.

NOTE 1 Définition de l'agro-écologie paysanne

Nous participons depuis 2014 aux réflexions et travaux du « collectif pour une agro-écologie paysanne » composé d'une quinzaine de têtes de réseau nationales qui, en réponse à la course à l'investissement technologique, définit l'agro-écologie comme étant « avant tout un corpus de pratiques vivantes porté par des mouvements sociaux avec un objectif politique commun : une agriculture sociale et écologique ancrée dans les territoires ».

Les fermes en démarche d'agriculture paysanne et les petites fermes sont plus écologiques, innovantes et résilientes dans un contexte de changements environnementaux et climatiques ; dans un contexte de déprise agricole, elles sont aussi plus économes dans l'utilisation du foncier (4 fois moins de surfaces pour le même nombre d'actifs agricoles), bénéfiques en termes d'emploi et plus facilement transmissibles (investissement financier moins élevé que pour la reprise de grosses structures). Elles représentent un réel levier pour des agricultures diversifiées, dynamiques, qui intègrent l'écologie sans la réduire à une contrainte et qui préservent les ressources et les paysages.

➔ **Il est donc essentiel de soutenir ces fermes par une meilleure répartition des aides publiques, plutôt que d'encourager au surinvestissement, ainsi que par un meilleur accès au foncier pour une réelle préservation et répartition des terres agricoles entre des paysans nombreux dans un esprit de solidarité. En termes de pratiques, il s'agit de réduire les intrants, de s'appuyer sur les outils pertinents que sont les aides à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de préserver la ressource en eau.**

ACTION 1



Soutien aux fermes en démarche d'agriculture paysanne et aux petites fermes par une meilleure répartition des aides publiques

ACTION 3



Soutien aux pratiques agro-écologiques

ACTION 2



Soutien aux fermes en démarche d'agriculture paysanne et aux petites fermes par une meilleure répartition du foncier

ACTION 4



Préservation de la ressource en eau (quantité et qualité)

1 Soutien aux fermes en démarche d'agriculture paysanne et aux petites fermes par une meilleure répartition des aides publiques

- * Mise à disposition d'un document qui renseigne les typologies d'exploitations auxquelles sont attribuées les aides (notamment aux investissements) ;
- * Suppression des planchers d'accès aux aides ;
- * Plafonnement des aides ;
- * Soutien à l'autonomie des fermes (notamment alimentaire pour l'élevage) ;
- * Accompagnement des fermes en agriculture paysanne et des petites fermes (aide financière, conseil, aide au dépôt de dossiers de subventions) et développement du diagnostic « Agriculture paysanne » ; Exemple : *En Basse-Normandie, des « chèques conseil agricole » sont remis aux agriculteurs qui réalisent un audit de leur ferme afin de mener une réflexion stratégique sur trois thématiques (réduction des coûts de production, augmentation de la valeur ajoutée des produits, conversion vers l'agriculture biologique) et pour lesquels les bénéficiaires choisissent parmi des organismes agréés (chambres d'agriculture, réseau ADEAR, CIVAM...)*

<http://aides.region-basse-normandie.fr/index.php/4-europe-cooperations-reunification-agriculture-et-peche/28-reduction-des-couts-de-production-et-autonomie-des-exploitations/51-cheque-conseil-agricole>

- * Développement d'une réflexion sur l'avenir des petites fermes, au sein de l'Association des régions de France ;
- * Adaptation de la politique d'installation-transmission aux fermes en démarche d'agriculture paysanne et aux petites fermes. → voir notre contribution à « management, ressources humaines, formation » ;
- * Relocalisation de la chaîne agro-alimentaire : → voir notre contribution à « quels circuits pour une alimentation de qualité ».

2 Soutien aux fermes en démarche d'agriculture paysanne et aux petites fermes par une meilleure répartition du foncier

- * Garantie de la vocation agricole des terres agricoles ;
- * Soutien à l'accès au foncier, notamment par le Soutien financier (frais financiers) pour le stockage foncier par le biais de conventions passées avec la SAFER avec fléchage pour l'installation ;
- * Garantie de la transparence de l'information et de la publicité foncière.

En région Centre-Val de Loire, en 10 ans, 25% des exploitations agricoles ont disparu et la taille moyenne des exploitations augmente continûment.

3 Soutien aux pratiques agro-écologiques

- * Réduction des intrants chimiques, non par la biotechnologie, mais par le développement de réflexions et de formations sur la gestion des sols et la biodiversité (par des interventions dans les lycées agricoles, l'accompagnement technique des agriculteurs, la sensibilisation des organismes de recherche et de développement) ; la création de liens entre paysans et chercheurs bénéficie directement aux paysans et aux consommateurs, ce qui n'est pas le cas dans les stratégies agricoles industrielles ;
- * Soutien aux aides bio (conversion et maintien) avec au minimum une enveloppe financière qui permette de répondre aux demandes ;
- * Soutien aux MAEC avec au minimum une enveloppe financière qui permette de répondre aux demandes et ce dans tous les territoires de la région Centre-Val de Loire.

4 Préservation de la ressource en eau (quantité et qualité)

- * Préservation et répartition de la ressource par la collectivité ;
- * Limitation de l'irrigation massive, notamment par le développement de semences paysannes adaptées à des systèmes non irrigués ;
- * Limitation de projets de réserve qui perturbent l'équilibre du milieu naturel ;
- * Protection des zones de captage ;
- * Sensibilisation du monde agricole à la question des nitrates ;
- * D'une manière générale, développement de systèmes agronomiques plus vertueux : élevage sur sol, couverts végétaux, haies, prairies, rotation des cultures, moindre recours aux pesticides, diversification...

Un outil à développer proposé par les ADEAR Le diagnostic Agriculture paysanne

Le réseau national des ADEAR (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural) a élaboré, depuis sa création au milieu des années 1980, le projet de l'agriculture paysanne, qui se veut une alternative au modèle d'agriculture productiviste, et accompagne par ses actions les producteurs dans leur démarche de transition vers l'agriculture paysanne.

L'agriculture paysanne, tout comme l'agro-écologie, promeut une **approche systémique des exploitations agricoles** qui prend en compte à part égales les aspects économiques, environnementaux et sociaux. La notion d'**autonomie** (économique, financière, technique et

décisionnelle) est centrale dans le modèle de l'agriculture paysanne. À la différence de l'autarcie, l'autonomie repose pour une grande part sur des partenariats et complémentarités avec les autres acteurs du territoire ; l'objectif est de valoriser au maximum les ressources présentes localement pour rendre l'exploitation la moins dépendante possible des facteurs extérieurs et s'assurer de sa résilience aux crises.

Grâce à l'outil diagnostique développé depuis près de vingt ans, les agriculteurs disposent d'un **état des lieux global de leur exploitation** sur lequel ils peuvent s'appuyer pour se fixer des objectifs de progression.

Le réseau des ADEAR de la région Centre-Val de Loire est convaincu que l'accompagnement des agriculteurs dans le changement de pratiques agricoles doit être plutôt collectif qu'individuel, les agriculteurs réunis en collectifs étant plus à même de développer des solutions techniques et organisationnelles innovantes.

→ voir notre contribution à « *Innover, Comment ? Pourquoi ?* »

QUELS CIRCUITS POUR UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ ?



Le lien entre alimentation et agriculture est primordial : l'alimentation est une porte d'entrée pertinente pour parler d'agriculture avec l'ensemble de la société car les citoyens se préoccupent de plus en plus de leur alimentation et les habitudes alimentaires évoluent (qualité des produits, moins de produits animaux...). Une alimentation de proximité et de qualité implique une relocalisation de l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire (production, transformation, consommation) qui permet de garder la plus-value dans la région, de contribuer à la création d'emplois et de faire vivre le territoire.

ACTION



Soutien à la
relocalisation de la
chaîne agro-alimentaire

Soutien à la relocalisation de la chaîne agro-alimentaire

- * Orientation des investissements vers le marché local / la relocalisation des filières longues ; production, transformation (ex. abattoirs de proximité, mobiles) et commercialisation ;
- * Conditionnement des financements régionaux (Cap filière, aide au CUMA...) par rapport à la relocalisation ;
- * Développement d'une restauration collective locale de qualité ;
- * Soutien aux associations locales (réseau InPACT, ADEAR...);
- * Soutien à l'accompagnement pour le développement des initiatives collectives de producteurs en lien avec les consommateurs.

Une démarche à développer proposée par les ADEAR **L'accompagnement des initiatives locales collectives de producteurs en lien avec les consommateurs**

Les structures du réseau ADEAR de la région Centre-Val de Loire interviennent auprès de différents publics pour encourager et accompagner le développement de circuits de commercialisation de produits de qualité, respectueux de l'environnement et des producteurs.

D'une part, les structures proposent à leurs adhérents **un accompagnement à la structuration de collectifs de producteurs** désireux de mettre en place des outils collectifs de transformation et/ou de commercialisation innovants.

Quelques exemples de réalisations :

- * structures d'abattage de proximité (projet national mené en partenariat avec la Fédération des ADEAR et Bio Centre en région à partir de 2016),
- * outil collectif de meunerie et production de pâtes à la ferme (Le Grain Libre accompagné par l'ADEAR 37 en 2015),
- * magasin de producteurs (Le P'tit Gibus, épicerie paysanne mobile, accompagné par l'ADEAR 37 en 2011-2012).

D'autre part, les structures interviennent auprès des consommateurs, à l'occasion de fêtes paysannes grand public ou d'interventions diverses, dans le but de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la consommation de produits locaux, de saison et issus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture paysanne à faibles niveaux d'intrants ou biologique). Elles accompagnent également des collectifs de consommateurs dans leur structuration ; les diverses ADEAR de la région ont ainsi accompagné la création de plusieurs AMAP.

MANAGEMENT, RESSOURCES HUMAINES, FORMATION

L'AGRICULTURE, UNE PROFESSION EN MUTATION



Dans ce contexte de déprise agricole, rappelons que les fermes en démarche d'agriculture paysanne et les petites fermes sont plus économes dans l'utilisation du foncier, bénéfiques en termes d'emplois non délocalisables sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire et plus facilement transmissibles. Elles sont également vectrices de développement social et économique du territoire (voire même culturel, comme par exemple d'*Appel d'Air*, festival agri-culturel).

→ Il s'agit donc de reconstruire l'image de l'agriculture, ternie par l'industrialisation et la crise (alors même qu'on perçoit un attrait pour l'agro-écologie chez les jeunes) afin de reconnecter l'offre d'emploi et la demande. Il s'agit aussi de soutenir des emplois agricoles en quantité et de qualité notamment via l'installation (plutôt que l'agrandissement) et l'accompagnement de fermes en démarche d'agriculture paysanne.

ACTION 1



Reconstruction de l'image de l'agriculture ternie par l'industrialisation et la crise

ACTION 2



Soutien à l'installation et à l'accompagnement de fermes en démarche d'agriculture paysanne

1 Reconstruction de l'image de l'agriculture ternie par l'industrialisation et la crise

D'une manière générale, les travaux agricoles paraissent rebuter et effrayer de plus en plus ouvriers agricoles ou candidats éventuels à l'installation. Cela provient sans doute de la dévalorisation progressive du métier dans l'esprit du grand public. À l'inverse, l'agriculture paysanne intéresse car elle porte une tout autre image du métier.

Ainsi, l'image de l'agriculteur véhiculée par l'industrialisation et la « technologisation » (mécanisation, automatisation) à outrance est celle d'un homme enfermé, déconnecté de ses cultures, de ses animaux, de la nature, utilisant des intrants polluants. Ils sont souvent perçus comme de simples exécutants des consignes qui leur sont données par des agro-industriels qui génèrent une dépendance à la technologie et aux intrants. Les cas de dépression de chefs d'exploitation et de mal-être au travail dans les fermes-usines ne manquent pas, l'exemple de la ferme des 1000 vaches est à ce titre révélateur.

À l'inverse, l'agriculture paysanne défend l'image d'un agriculteur davantage en lien avec le sol, la nature, ayant des pratiques respectueuses de l'environnement et une autonomie décisionnelle et technique, ce qui favorise son épanouissement au travail.

La peur de l'investissement, de l'endettement et d'une rémunération insuffisante freine les installations dans l'agriculture industrielle. Les fermes paysannes sont à cet égard plus facilement transmissibles, car les investissements financiers et technologiques y sont moins élevés. De plus, la rémunération du travail, dans un marché de proximité moins volatil qu'un marché national ou international, est souvent valorisante pour le paysan.

Enfin, la solitude dans des exploitations industrielles de plus en plus grandes rebute les agriculteurs. Or l'agriculture paysanne défend un modèle dans lequel de nombreux paysans peuvent s'installer (répartition du foncier), et promeut les démarches collectives (voire festives et culturelles) entre agriculteurs, le lien avec les consommateurs et les politiques pour une agriculture et des agriculteurs ancrés dans leur territoire.

2 Soutien à l'installation et à l'accompagnement de fermes en démarche d'agriculture paysanne

Ce soutien concerne les axes suivants :

- * Soutien aux installations et emplois en agriculture paysanne inscrits dans une économie localisée ;
- * Accompagnement adapté à des installations plurielles : sans Dotation jeune agriculteur (DJA), hors cadre familiaux, progressives, collectives. *Moins d'1/3 des installations se font dans le cadre de la DJA alors que 85 % des personnes installées sans DJA exercent toujours leur activité agricole 5 ans plus tard (selon la MSA) ;*
- * Accompagnement adapté aux installations d'élevages ;
- * Conditionnement des financements régionaux (Cap filière, aide au CUMA) à la création d'emploi et au maintien de structures existantes ;
- * Adaptation de l'enseignement et de la formation aux enjeux actuels, par la présentation d'un autre modèle agricole que l'industrialisation pour montrer que d'autres systèmes existent et fonctionnent bien ;
- * Accompagnement des cédants, création de lien entre porteurs de projet et cédants ;
- * Conservation des prérogatives du Conseil régional au Comité régional de l'installation et de la transmission (CRIT) car la question de l'installation concerne l'ensemble de la société.

La main d'œuvre en agriculture ne doit pas être un facteur de production comme les autres dont on cherche à réduire le coût au détriment des conditions de travail. Dans les dix années qui viennent, 50 % des agricultrices/teurs seront en âge de prendre leur retraite. Aujourd'hui, un agriculteur sur deux partant à la retraite voit sa ferme aller à l'agrandissement.

Des démarches innovantes proposées par les ADEAR

a) L'accompagnement adapté à des installations plurielles, diversifiées et territorialisées

Le réseau des ADEAR du Centre-Val-de-Loire accompagne depuis 2008 des porteurs de projet à l'installation en agriculture paysanne.

Ces porteurs de projets s'inscrivent plutôt dans des démarches dites créatives, c'est-à-dire qu'ils s'approprient à recréer un siège d'exploitation et un outil de production ou à reprendre un siège existant en le modifiant de manière substantielle si bien qu'ils ne peuvent bénéficier des acquis de cette dernière en l'état (matériel, commercialisation).

Principalement non issus du monde agricole, ils rencontrent des difficultés accentuées à toutes les étapes de leur parcours à l'installation, de l'accès au foncier jusqu'au financement par les banques en passant par l'insertion territoriale. Ce sont autant de freins pour ces candidats mais aussi de fragilités dont des entreprises naissantes se passeraient bien pour démarrer.

Ces candidats représentent cependant un vrai vivier de compétences pour dépasser la crise actuelle de l'installation agricole — 1 entrée pour 2 départs, plus de 60% des installations se font hors systèmes d'aides nationales — pourvu que l'on prenne en considération les besoins spécifiques de ce public très diversifié et souvent mal connu.

Nous avons identifié des caractéristiques de ces porteurs de projets et les difficultés découlées qu'ils peuvent rencontrer :

- * **la pratique** : n'étant pas issus du monde agricole, leur connaissance du métier est essentiellement livresque, théorique, souvent idyllique. Ce manque de pratique et de connaissance du milieu agricole les oriente le plus souvent vers des productions en maraîchage de petite taille, plus rassurantes de prime abord ;
- * **le statut** : souvent sans revenu, ou jonglant dans la précarité, les porteurs de projet ne bénéficient d'aucun statut spécifique tout au long de leur démarche de recherche. Le temps de la mise en place du site (non productive) est particulièrement périlleux puis-que, sans statut, ils travaillent sans couverture en cas d'accident. Certains même se retrouvent avec un tracteur qu'ils n'ont pas encore le droit de conduire ;
- * **le démarrage du projet** : entre le début des investissements et le premier chiffre d'affaires, un temps plus ou moins long peut s'écouler (coïncidence entre le calendrier d'installation et le cycle productif), il faut donc une trésorerie assez importante pour démarrer son activité avec un accès compliqué aux financements traditionnels ;

- * **l'accès au foncier** : il est souvent aussi difficile de trouver 4 ou 5 ha de foncier pour une activité innovante que 50 ha d'un seul tenant, d'autant plus lorsqu'on ne connaît pas le réseau de professionnels. Curieux, portés par l'envie de créer, de trouver du sens, les candidats à l'installation que nous rencontrons sont peu enclins à reprendre une exploitation en l'état ;

- * **l'ancrage territorial** : l'insertion sociale mais aussi professionnelle est un facteur clé pour la réussite de l'installation, or elle peut être ardue quand on n'est ni agriculteur ni originaire du secteur ;

- * **le besoin d'échanges** : isolés dans une démarche longue et aux multiples rebondissements, les porteurs de projet ont besoin d'un soutien collectif, de rencontres et de confrontations sur leur projet et son cheminement ;

- * **la formation initiale souvent importante** : 60% d'entre eux possèdent un diplôme non agricole supérieur au bac, ils sont souvent attirés plutôt par un apprentissage sur le terrain que par le retour sur les bancs de l'école.

L'ARDEAR Centre propose de poursuivre son expérience de terrain de plusieurs années dans le domaine de l'installation, qui a permis l'élaboration d'une démarche pour accompagner les porteurs de projet dans leur grande diversité.

Il nous semble tout d'abord essentiel d'accueillir et d'accompagner ces candidats à l'installation en nous adaptant à leurs besoins particuliers. Les ADEAR(s) sont compétentes pour écouter ces projets où sont privilégiées les notions de « sens », de « liens avec la nature », d'« autonomie » et de « liens producteur/consommateurs ».

Elles répondent également à des besoins de porteurs de projet et de cédants non couverts jusqu'ici, notamment la prise en considération de l'adéquation entre projet de vie / projet professionnel / projet de territoire. Les ADEAR(s) réalisent des accompagnements basés sur les différents éléments de ce triptyque et leurs interactions. Ces derniers se situent souvent bien en amont des accompagnements classiques et nécessitent des méthodes, outils, partenariats spécifiques que nous avons d'ores et déjà développés.

Notre programme d'accompagnement passe ainsi par la sensibilisation, l'accueil, le suivi individuel et/ou collectif des personnes ayant l'envie de s'installer dans une démarche d'agriculture paysanne.

L'ARDEAR Centre propose de développer de nouveaux outils permettant une sécurisation du parcours en matière de statut, de rémunération, et d'ancrage territorial pouvant aussi lever les freins identifiés :

- * **la formation « stage Paysan créatif »**, inspiré d'une démarche développée en régions Pays-de-Loire et Poitou-Charentes depuis plusieurs années avec des résultats probants, y compris avec des élèves. Cette formation à l'entrepreneuriat est répartie entre des heures de formation et d'accompagnement, et du temps passé sur le futur site d'installation du porteur de projet et dans l'exploitation d'un paysan référent ;

- * **le test d'activité en agriculture** : ce test d'activité agricole consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre qui réduit la prise de risque. Cette période de test permet à la personne d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, afin qu'elle puisse en décider la poursuite, l'ajustement ou l'abandon.

Ce dispositif des espaces-test agricoles permet de :

1. redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emploi ;
2. favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole ;
3. sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation ;
4. renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture ;
5. installer de nouveaux élevages ;
6. proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale.

- * **la sensibilisation des acteurs du territoire** à la gestion du foncier agricole pour favoriser l'installation. L'installation de jeunes agriculteurs ne peut se faire sans l'implication des acteurs du milieu rural : collectivités, agriculteurs, citoyens propriétaires de foncier agricole. Les agriculteurs ne se posent souvent pas la question de la transmissibilité de leur bien suffisamment tôt. Quant aux élus et aux propriétaires, ils sont peu sensibilisés à l'importance de favoriser l'installation, et n'ont aucune connaissance des outils et des réseaux d'accompagnement qui pourraient les y aider.

Des démarches innovantes proposées par les ADEAR

b) Une formation initiale qui intègre l'agro-écologie

Les ADEAR du Centre proposent de poursuivre les interventions dans l'enseignement agricole afin de présenter l'agriculture paysanne. Ces interventions sont très variées, aussi bien dans la fréquence, le public visé, le contenu ou la forme. Elles répondent aux attentes des professeurs de l'enseignement agricole et s'adaptent aux différents publics.

Les thématiques abordées sont variables, elles concernent la présentation de l'agriculture paysanne au sens large : principes, thèmes, valeurs, applications concrètes, installation, transmission, autonomie, environnement, semences, circuits courts, métier de paysan, politiques agricoles, entre autres.

L'animation des événements pourra s'appuyer sur :

- * présentations, des témoignages de paysans en agriculture biologique, des techniques d'animation participatives qui interrogent et favorisent l'expression, l'usage du théâtre (pour rendre acteur les participant(e)s et percevoir leurs attentes...);
- * la participation du professeur pour faire le lien avec les connaissances déjà acquises par les étudiants ;
- * l'utilisation de l'outil de diagnostic agriculture paysanne, sous une forme complète ou partielle ;
- * une visite de ferme pour rendre plus concret les différents sujets abordés ;
- * des conférences d'experts suivies de temps d'échanges et de débat.

Pour réunir toutes les chances de proposer une intervention correspondant aux attentes des élèves et du professeur, les interventions seront préparées en amont avec le professeur et le paysan qui interviendra ou fera visiter sa ferme

Des démarches innovantes proposées par les ADEAR

c) L'accompagnement à la transmission

La réflexion sur la transmission des fermes, et par conséquent sur leur transmissibilité, est un point essentiel de l'agriculture paysanne, au cœur des missions des ADEAR.

La réflexion entamée depuis plusieurs années, suite à notre expérience sur le terrain des problématiques de transmission, a conduit les équipes de l'ARDEAR et des ADEAR à élaborer un accompagnement de la transmission dans lequel le cédant est acteur à part entière de la

démarche, au même titre que le ou les porteur(s) de projet.

En nous appuyant sur notre réseau de paysans et sur les réseaux agricoles régionaux, nous avons pour objectifs de :

1. multiplier les espaces d'échanges au plus près des territoires ruraux, de façon à sensibiliser les futurs cédants mais aussi l'ensemble des acteurs ruraux aux questions de transmission ;
2. initier avec les futurs cédants une démarche de réflexion en amont de la

transmission notamment sur les questions psychosociologiques souvent négligées mais qui jouent pourtant un rôle prépondérant dans la réussite du projet de transmission ;

3. assurer l'accompagnement spécifique de chaque cédant et de son projet de transmission, en concertation avec les structures agricoles partenaires sur le territoire concerné.

Des démarches innovantes proposées par les adear

d) Les formations continues des agriculteurs

Nous proposons de renforcer les offres de formation adaptées aux besoins des porteurs de projet et des paysans installés. Par la formation, les paysan(ne)s peuvent acquérir de nouvelles compétences pertinentes pour appréhender au mieux leur métier et les projets émergents dans leurs fermes. Participer à nos formations leur

permettra d'acquérir de nouveaux savoir-faire et de gagner en autonomie au fur et à mesure de l'évolution de leurs besoins.

Pour répondre aux enjeux de demain, des formations techniques pour améliorer l'autonomie (décisionnelle, économique et technique) doivent être proposées

comme le fait déjà le réseau InPACT. Et des formations sur l'association, le travail en collectif, le développement de la diversification... sont aussi des formations transversales qu'il est nécessaire de continuer à développer.

INNOVER COMMENT ? POURQUOI ?



Une innovation positive pour la vitalité du territoire ne se résume pas à un investissement technologique. L'innovation n'est pas une fin en soi mais doit faire sens dans la ferme et le territoire et être source de richesses à la fois économiques, sociales et environnementales pour la région et les producteurs.

ACTION 1



Soutenir des innovations durables

ACTION 2



L'innovation positive

ACTION 3



La nécessaire évaluation
des dispositifs innovants

ACTION 4



L'innovation agricole au service
de la société

1 Soutenir des innovations durables

Il ne faut pas confondre innovation et investissement technologique (ne pas détourner le 2^{ème} pilier de la PAC) : l'innovation ne se résume pas à une amélioration de la compétitivité par des moyens techniques toujours plus performants, mais consiste à encourager la transition agro-écologique. Ainsi, le soutien à l'innovation sera accordé aux fermes durables et transmissibles ayant pour objectifs :

- * **le développement agronomique** : amélioration des niveaux de matière organique, diversité des assolements, amélioration de la biodiversité etc. ;
- * **la baisse des intrants de façon durable**, et non par l'utilisation de nouvelles technologies coûteuses comme les drones par exemple ;
- * **la recherche de l'autonomie dans les élevages** (les robots ne favorisent pas l'autonomie, ni technique, ni financière) et du lien au sol (exclusion des solutions de concentration et de claustration).

Ce soutien aux innovations durables pourrait être accordé à :

- * des fermes ou à des groupes d'agriculteurs plutôt qu'aux innovations « clé en mains » proposées par l'agro-industrie ;
- * la recherche participative associant agriculteurs et chercheurs ;

Le développement de la reconnaissance et de la mise en œuvre de pratiques innovantes durables sera valorisé par un accompagnement pédagogique et un soutien financier aux projets.

2 L'innovation positive

Une innovation positive sur les plans économique, environnemental et sociétal peut être menée à bien sans investissement technologique. Couverts végétaux, mélanges et associations de cultures complémentaires, permaculture sont des exemples, entre beaucoup d'autres, de ces innovations qui ne reposent pas sur des investissements technologiques. Elles sont économes (moins d'investissement pour un produit égal) et respectueuses de l'environnement (moins ou pas d'intrants).

Contrairement aux innovations technologiques, les pratiques et techniques agricoles innovantes nécessitent une bonne maîtrise des connaissances agronomiques et scientifiques. La connaissance de la vie microbienne des sols a, par exemple, influencé la recherche d'outils adaptés, ou a permis d'affiner les assolements pour une optimisation des ressources naturelles des sols.

3 La nécessaire évaluation des dispositifs innovants

L'attribution du caractère « innovant » d'un projet est souvent délivrée a priori, sans évaluation préalable des impacts concrets de ce programme en termes de développement durable.

Ainsi, on ne peut considérer comme innovant un projet qui se contenterait de mettre en place des automatisations, car celui-ci aurait seulement un objectif économique. Les dimensions environnementales et sociétales imposées par le développement durable ne seraient alors pas prises en compte. C'est le cas par exemple des projets qui ont pour objectif l'industrialisation du vivant. La Ferme des 1000 vaches est en ce sens exemplaire. Certes regrouper beaucoup d'animaux dans un même lieu réduit un certain nombre de coûts directs (même si les pertes d'animaux y sont plus importantes que dans un élevage traditionnel) ; cependant les impacts sont négatifs sur le plan environnemental (intensification des transports routiers, délicate gestion des effluents) et sur le plan sociétal (diminution de la main d'œuvre normalement nécessaire pour la gestion d'autant d'animaux).

4 L'innovation agricole au service de la société

Nous estimons donc qu'il n'y a innovation que si toutes les composantes du développement durable sont réunies. Dans la situation actuelle de chômage massif, les aides à l'innovation doivent être en priorité accordée aux projets qui affichent clairement des objectifs en matière sociale et environnementale, en plus des objectifs économiques. Non pas parce que l'économie serait « mauvaise », ce qui serait absurde, mais parce qu'actuellement, les exploitations réellement rentables ne sont pas celles qui entrent dans la course à l'agrandissement, bien au contraire. N'oublions pas qu'aujourd'hui, certains « professionnels » ne s'en sortent pas, tandis que des exclus de la professionnalisation, n'ayant pas coûté un centime aux collectivités publiques, pérennisent leur métier et contribuent à l'innovation agricole durable.

Des actions des ADEAR à développer

a) Les réseaux de fermes, animation de collectifs d'agriculteurs pour des pratiques innovantes

Le réseau des ADEAR est convaincu que les agriculteurs réunis en collectifs sont les plus à même de développer des solutions techniques et organisationnelles innovantes favorables à une agriculture durable. Pour cela, l'ARDEAR du Centre et plusieurs membres du réseau InPACT Centre ont initié en 2009 le projet collectif Réseau de Fermes pour une agriculture durable en région Centre qui vise à accompagner la mutualisation entre

agriculteurs et la diffusion de pratiques et de connaissances novatrices via un fonctionnement en réseau (groupes thématiques d'agriculteurs dans les différents départements de la région). L'objectif est que les agriculteurs engagés dans les différents groupes de travail animés localement **progressent collectivement et globalement** vers une amélioration environnementale, économique et sociale de leurs systèmes de production.

L'idée est de **favoriser les partenariats entre agriculteurs et d'initier des démarches collectives autour de projets de territoire**. Les thématiques sont diverses, par exemple la mise en place d'un réseau d'échanges et de vente directe de matières premières entre agriculteurs (notamment entre céréaliers et éleveurs) ; création de nouvelles formes de transformation et commercialisation en collectif, créatrices de valeur ajoutée.

Des actions des ADEAR à développer

b) La recherche participative associant agriculteurs et chercheurs

De même, pour le réseau ADEAR, **les agriculteurs doivent être associés aux recherches agronomes innovantes**. Les solutions catapultées ne répondent pas nécessairement aux attentes et besoins précis des acteurs de terrain, qui d'ailleurs ne se les approprient pas toujours.

En ce sens, le réseau ADEAR Centre a engagé depuis plusieurs années des actions de recherche participative, associant chercheurs et agriculteurs, avec des instituts de recherche en et hors région pour assurer l'appui scientifique aux acteurs de terrain (projet *Sélection participative*

d'espèces annuelles et lignieuses adaptées à des pratiques agro-écologiques). Le réseau encourage donc les élus du Conseil régional à poursuivre et conforter le soutien à ce type d'initiatives.



ARDEAR CENTRE

Maison de l'Agriculture Paysanne
Village de l'Arrou
87 A route de Château-Renault
41000 Blois
Tel : 02 54 43 32 94

contact@ardearcentre.org
www.impact-centre.fr
www.agriculturepaysanne.org/ardearcentre